



Accident avec une moto cross

Par **math56**, le 15/01/2013 à 18:28

bonjour, en faisant demi tour sur une route, il faisait nuit, une moto cross est rentré ds mon véhicule. l'assurance me dit que je suis en tort sauf que la moto cross n'avait pas de feu donc il m'était impossible de la voir ! pas d'assurance et n'a pas le droit d'être sur un route car c'est une moto cross. Que puis je faire ? il y a eu un constat de police fait, l'assurance attend le procès verbal mais pour eux je suis en tort donc malus pour moi et les frais de carrosserie a ma charge.

Quels sont mes recours ? **merci**

Par **chaber**, le 15/01/2013 à 18:37

bonjour

un demi-tour est toujours exécuté à ses risques et périls et engage la responsabilité du conducteur.

Une moto destinée au moto-cross n'a effectivement pas d'éclairage et n'est pas assurée en principe pour circuler sur la voie publique

Il faut attendre que votre assureur ait reçu les P.V. de police qui pourraient éventuellement atténuer votre responsabilité